

GCS GALILE



 06.69.26.19.86

 3C, boulevard Camille
Flammarion
13001 Marseille

 j.negrel@gcsgalile.fr

L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

L'intermédiation locative permet de bénéficier d'une sécurité financière. Vous louez votre bien au GCS GALILE, qui se charge de le sous louer. Vos loyers sont payés mensuellement. Après une période sas, le sous locataire devient le locataire en titre du logement. Tout au long de votre location, vous pouvez bénéficier d'un abattement fiscal, sous réserve d'application de loyers plafonnés définis par l'ANAH. Cet abattement est 85% dans un premier temps et varie ensuite en fonction du loyer pratiqué.

En louant votre logement au GCS GALILE, vous effectuez un acte solidaire. Ainsi, votre logement est sous loué et permet à un ménage d'accéder au circuit de location classique. Il deviendra par la suite votre locataire, dès lors qu'un accompagnement social ne sera plus nécessaire.

UN ACTE SOLIDAIRE

SECURISATION ET AVANTAGES

Dès la signature du bail, vous avez l'assurance de percevoir votre loyer. De plus, la baisse de loyer est souvent compensée grâce aux avantages fiscaux conséquents. Une prime de 1000€ peut aussi vous être accordé par l'ANAH.

LES LOYERS

Charges comprises

Studio	330 €
T1	380 €
T2	430 €
T3	580 €
T4	680 €
T5	780 €

